

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

PARIS :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 90
Réclames, — 80
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Décembre 1876.

Bulletin politique.

Le marquis de Salisbury ne semble pas devoir être plus heureux à Rome qu'à Berlin. S'il faut en croire le Nord, le cabinet italien ferait appuyer par son représentant à la conférence la politique de la Russie. M. Melegari emboîte donc le pas derrière le prince de Bismark, comme il était facile de le prévoir. Il dira comme lui que tous ses efforts ont pour but la paix, mais que l'Italie réserve sa liberté d'action en cas de conflit européen.

L'Autriche se joignant à ces trois puissances pour n'être pas exposée à une attaque où elle n'aurait d'autre appui que l'alliance hypothétique de l'Angleterre, le programme russe a donc à cette heure toutes les chances de réunir la majorité dans la conférence.

Il faut, par conséquent, s'attendre à voir accepter dans la conférence l'occupation de la Bulgarie par l'armée russe.

Une dépêche de Pesth assure qu'il a été question entre le comte Andrassy et le marquis de Salisbury de l'occupation italienne de la Bulgarie, et que l'envoyé anglais doit traiter cette affaire avec le cabinet italien.

Nous comprenons que l'Angleterre, voyant qu'elle ne pourra pas empêcher l'occupation des provinces turques, préfère que cette occupation se fasse par un corps italien. Mais, en somme, en faisant cette proposition, l'Angleterre accepte le principe même de l'occupation des provinces ; et si l'Italie décline, comme il est probable, le rôle qu'on veut lui faire jouer, quel argument opposera maintenant l'Angleterre pour empêcher la Russie d'exécuter une mesure que le marquis de Salisbury vient de reconnaître nécessaire ?

Nous disions hier que la véritable difficulté à cet égard viendrait de la Porte, qui n'entend pas céder et qui désire peut-être la guerre avec le secret espoir de se sauver au milieu d'une conflagration générale. La France publie la dépêche suivante, qui confirme nos renseignements particuliers :

« La Porte, en communiquant aux puissances le texte de la nouvelle Constitution turque — sur papier — vient de leur envoyer une note-circulaire invitant en quelque sorte les cabinets à ne pas porter atteinte à son prestige (?) par des résolutions contraires à ses droits de souveraineté, à son indépendance et à l'intégrité de son empire. Elle se déclare prête à prendre en considération toutes les propositions de réformes et de garanties honnêtes qui lui seront présentées. Mais, par avance, elle croit qu'il ne faut pas songer à une occupation partielle quelconque de son territoire : une intervention de ce genre lui paraît tout à fait inutile, du moment qu'elle a pris elle-même l'initiative d'un plan de réformes constitutionnelles qu'elle fera appliquer *proprio motu* sans le moindre concours des puissances. L'Europe devrait lui savoir gré de cette courageuse initiative, car rien ne pourrait plus clairement démontrer combien le Divan tient à faire le bonheur de ses sujets et surtout à maintenir la paix et les bonnes relations avec les puissances voisines.

« Si donc la guerre résulte des circonstances présentes, la responsabilité n'en incombera qu'aux puissances qui auront voulu, par des exigences blessantes, pousser à bout le gouvernement ottoman.

« Tel est, nous pouvons l'affirmer, le sens exact de la nouvelle communication dont le Divan vient d'honorer l'Europe. Nous nous exprimons d'ajouter qu'elle a produit dans tous les cabinets du continent une très-mauvaise impression.

« A Berlin, on y a été plus particulièrement sensible, et, croyons-nous savoir, M. de Bismark n'a refusé de recevoir Edhem-Pacha, avant son départ, que pour bien accentuer son indifférence superbe en face de l'inconvenante manifestation de la Porte.

« Cette conduite du prince-chancelier est aujourd'hui vivement commentée, mais fort approuvée dans les cercles diplomatiques. »

Cette communication, que la Porte vient de faire aux puissances, nous montre que le gouvernement turc persiste dans sa résistance à une occupation de ses provinces. Elle est, du reste, conforme à la politique qu'il a toujours suivie : duper l'Europe par des promesses pour maintenir le *statu quo*.

On ne peut plus à cette heure accuser la Porte d'aveuglement : elle doit bien avoir le sentiment de son impuissance et de sa ruine prochaine. Si donc elle résiste encore à toute l'Europe, c'est qu'elle veut la guerre par le motif que nous avons indiqué.

Ce qu'elle propose ne sera accepté par aucune des puissances représentées à la conférence de Constantinople. Nulle ne croit à cette constitution dérisoire élaborée par Midhat-Pacha ; et surtout nulle ne voudra accorder le délai de cinq ans qu'elle demande pour en essayer l'application.

L'attitude « superbe » du prince de Bismark vis-à-vis d'Edhem-Pacha doit marquer à la Porte le peu de crédit accordé à sa dernière communication, et par conséquent l'inutilité d'une plus longue résistance.

Une dépêche de l'Estafette annonce comme certaine une alliance de la Roumanie avec la Russie, moyennant un agrandissement de territoire du côté de Widdin et dans le delta du Danube. Le fait n'a rien de surprenant, nous l'avions pressenti depuis longtemps. L'affaire a été menée par Berlin, qui fait le jeu de la Russie ; et l'on remarquera que cette alliance est conclue ou du moins publiée, juste au moment où le marquis de Salisbury éprouve un échec dans ses négociations avec l'Allemagne et où le grand-chancelier signifie à Edhem-Pacha qu'il ne veut pas le recevoir.

Nous concluons donc des nouvelles du jour que le fait de l'occupation de la Bulgarie par les troupes russes est probable, puisqu'il est approuvé à la fois par l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche. Les deux premières

l'encouragent même, la troisième s'y résigne.

L'Angleterre s'y opposera-t-elle ? — Nous n'en savons rien ; mais nous en doutons, car elle se trouverait isolée.

Chronique générale.

On a parlé beaucoup de la démission de M. Dufaure ; on assure que le garde des sceaux a, en effet, voulu se retirer ; mais qu'il est revenu sur cette détermination, ses collègues du ministère lui ayant persuadé qu'il vaudrait mieux donner tous ensemble leur démission dans le cas où le cabinet serait battu sur le nouveau compromis relatif aux honneurs militaires.

On annonce de bonne source qu'une alliance aussi étroite que possible vient d'être conclue entre MM. Jules Simon et Jules Ferry contre M. Gambetta.

M. le maréchal de Mac-Mahon est très-contrarié, dit-on à l'Elysée, de tous les incidents parlementaires qui se produisent en ce moment, et s'étonne, dans sa haute loyauté, qu'on ait tant de peine à s'entendre.

C'est dans ce sens qu'on peut dire avec vérité que le Maréchal, ayant en horreur les petites intrigues, n'est pas un homme politique dans le véritable sens du mot.

M. Thiers, depuis son retour, n'a guère quitté la place Saint-Georges ; mais il a eu, chaque jour, de longues conférences avec M. Grévy. Les intimes de l'ex-président le disent très-affaibli de corps et d'esprit.

M. Thiers ne se montre pas très-satisfait de la conduite politique du centre gauche,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DÉPOSITAIRE.

(Suite et fin.)

Le jeune homme recula avec un cri de stupéfaction, et le propriétaire des Viviers ferma les yeux comme s'il eût été saisi d'un éblouissement.

Mais le Rouleur, qui avait entendu, se redressa.

— Georges Loisel ! répéta-t-il les yeux étincelants d'une joie haineuse. Est-ce bien possible ?... Ce serait notre maire... Mais pourquoi n'a-t-il pas rendu l'argent ?

— Ce reçu est un mensonge... une calomnie ! bégaya Loisel.

— Alors, qu'est-ce qui fait trembler le bourgeois ? reprit François dont le ton était subitement passé de la supplication à l'insolence. Si j'ai menti, on pourra le savoir, car le fermier de Carquefou, qui était le témoin du dépôt, vit encore.

Le maire fit un mouvement.

— Et dans le cas où sa parole ne suffirait pas, ajouta le Rouleur, il y a encore une autre preuve.

— Une preuve ? murmura M. Loisel de plus en plus effrayé.

— Oui, la seconde copie du reçu.

— Que veux-tu dire ?

— Si l'église de Varades n'a pas été repavée, on le trouvera sous la septième pierre à parir du bénitier.

Le propriétaire des Viviers sentit ses jambes se dérober sous lui et s'appuya au mur.

Il y eut un silence.

Le mendiant jouissait de la confusion de l'homme qu'il avait vainement prié un instant auparavant.

Michel semblait se croire le jouet d'un songe, et M. Lefébure observait.

Il fut le premier à rompre le silence.

— Le doute est difficile devant tant de preuves, dit-il avec une gravité sévère, et M. Loisel fera prudemment de ne pas nier davantage.

— C'est ce que nous verrons... plus tard... murmura celui-ci ; en tout cas, ce n'est point de cela qu'il est question dans ce moment...

— Pardon, monsieur, reprit le juge de paix ; je suis venu...

— Vous êtes venu, interrompit Loisel, dont le trouble se transformait en colère, pour faire arrêter un voleur.

— Deux voleurs ! cria François. Il y en a deux, notre maire : le petit qui prend des fruits pour ne pas mourir de faim, et le grand qui prend des louis pour devenir propriétaire.

M. Loisel fit un mouvement violent.

— Oh ! je ne vous crains plus ! continua le Rouleur, à qui le plaisir de la vengeance avait fait oublier ses blessures ; je ne demande pas mieux que d'aller en justice pourvu que nous y allions de compagnie.

Ah ! il est sans pitié pour les pauvres pécheurs, et il fait pire qu'eux ; il parle du code pénal pour les autres, quand il devrait en avoir peur pour lui-même. Il veut faire valoir ses droits... eh bien ! à la bonne heure ; mais M. Michel fera aussi valoir les siens. C'est avec l'argent de son père que les Viviers ont été achetés : tout ce qui est ici lui appartient ; notre maire sera ruiné, et mis en prison... Ah ! ah ! ah !... Ecrivez, monsieur Lefébure, écrivez ! Pas de grâce pour les voleurs ! Faut faire un exemple.

Cette fois, M. Loisel resta muet ; son orgueil avait fléchi sous tant de coups imprévus ; il venait de tomber sur une chaise les bras pendants et la tête baissée.

Quant à M. Lefébure, il s'était retiré à l'écart avec Michel, et tous deux causaient vivement à voix basse.

Enfin ils se rapprochèrent ensemble.

— Monsieur Loisel voit maintenant que j'avais

raison, dit le premier avec un accent dont la tristesse tempérait la sévérité ; tout le monde a besoin d'indulgence, et il faut se rappeler avant tout les paroles du Christ : « Ne faites point aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. » Si M. Michel avait aussi « le code pénal pour l'évangile », il pourrait faire valoir rigoureusement ses droits.

— Ah ! ne le craignez pas, interrompit le jeune homme en s'adressant à M. Loisel ; pour rien au monde je ne voudrais affliger madame Darcy ni mademoiselle Rosine.

— Ce qui prouve, ajouta le juge de paix avec intention, que certaines gens siment mieux pardonner une faute que d'en faire jaillir la punition sur des innocents.

— J'espère d'ailleurs, reprit Michel, que tout pourra s'arranger sans scandale.

— Pourvu que M. le maire se montre accommodant, acheva le juge de paix.

M. Loisel releva la tête, et son regard interrogea celui de ses deux interlocuteurs avec avidité.

— Que voulez-vous ? demanda-t-il d'une voix basse et précipitée.

— Vous n'ignorez pas l'affection de M. de Villiers pour votre nièce, reprit le juge de paix ; un mariage confondrait les intérêts des deux familles, et rendrait inutile tout retour vers le passé.

M. Loisel parut hésiter.

— Songez qu'il y va de votre fortune et de votre

et il disait il y a peu de jours : « Le centre gauche, c'est du veau pas assez cuit. »

Le prince Napoléon paraît vivement irrité des attaques dont son discours à la Chambre a été l'objet dans toute la presse. La patience, qui n'est pas une des vertus du député de la Corse, semble chaque jour lui faire défaut à la lecture des appréciations de sa personnalité par les journaux français et étrangers qui, en effet, ne le ménagent guère, ce qui procure de bien vilains moments, nous assure-t-on, à l'ancien locataire du Palais-Royal.

Nous lisons dans une correspondance bruxelloise, adressée à la *Patrie*, de Bruges :

« On assure que nos libéraux viennent d'envoyer une lettre de félicitations au prince Napoléon, l'orateur goux de Versailles. Ces félicitations visent le discours que le « César déclassé » vient de prononcer à la Chambre française, discours qu'il a terminé en disant que le « clergé est un ennemi public ! » Tout a fait la même conclusion que celle qu'ont ressaisie vingt fois déjà, à notre Chambre, MM. Frère, Bara, Bergé, etc., etc.

» Les libéraux belges félicitant l'héroïque guerrier de Crimée, le prince Plonplon des bords du Pô, quel charmant spectacle ! »

Pourquoi les gauches veulent une augmentation de 300,000 fr. pour le Maréchal.

Tandis que la majorité républicaine et radicale de la Chambre des députés continue à faire une guerre impitoyable au budget des cultes, et notamment à ces pauvres desservants qui, dans un grand nombre de paroisses, vivent si misérablement, cette même majorité, par l'organe de la commission du budget, veut absolument maintenir au maréchal de Mac-Mahon l'augmentation de 300,000 fr. qu'elle a votée pour son traitement.

La commission, se fondant sur ce que l'augmentation dont il s'agit s'applique à la fonction et non à la personne du chef de l'Etat, et qu'elle a une destination précise, a maintenu, à l'unanimité des commissaires présents, ce supplément de 300,000 fr., qu'elle a inscrit au chapitre concernant le traitement du Président de la République.

La commission des gauches prévoit évidemment que l'un des leurs, au train des choses, peut arriver à la Présidence de la République, et alors il faut le faire profiter de cette augmentation de 300,000 fr.

Nous avons dit que le bruit courait, il y a quelques jours, de la formation d'un ministère Jules Simon. Mais à M. Jules Simon il semble que M. Gambetta préfère M. Dufaure, car, à peine l'*Indépendance belge* avait-elle mis en avant l'ancien Jules, que la *République française* lui dédiait, sans le nom-

honneur, reprit vivement M. Lefebvre. Les preuves fournies par le *Rouleur* sont trop évidentes pour ne pas convaincre les juges, si la lutte s'engage entre vous et M. de Villiers; prévenez ce dangereux débat par un consentement qui fera la joie de votre sœur et de sa fille : les bons mouvements sont aussi parfois de bons calculs.

Soit honte, soit émotion, M. Loisel ne put répondre; mais il fit de la main un signe de consentement, et s'élança hors de la cabane.

L'instruction commencée contre le *Rouleur* n'eut point de suite.

Michel de Villiers épousa un mois après mademoiselle Darcy, qui lui apporta en dot une part importante dans les revenus des *Viviers*.

Le public admira la générosité de M. Loisel, et Michel lui en laissa toute la gloire, en gardant le silence sur le dépôt autrefois confié par Guillaume. Mais il n'oublia jamais le service que lui avait rendu François; et, grâce à lui, ce dernier put achever ses jours sans être exposé de nouveau aux funestes tentations de la misère.

(Magasin pittoresque, tome xv.)

mer, une colonne tout entière que l'on peut résumer dans ce seul mot : « Raca. »

Cependant les bruits persistent, et ce qui leur donne une certaine vraisemblance, c'est que, par les votes successifs de ces derniers jours, la position de M. Dufaure est ébranlée. La *République française* en est convaincue, mais elle ne veut toujours pas entendre parler de M. Jules Simon. Exemple :

« Il nous faut, dit-elle, un cabinet parlementaire: tel est le mot qu'on entend de tous côtés, à Paris comme à Versailles, dans les départements comme à Paris; c'est le cri de l'opinion. Ce n'est point un cri de guerre contre le cabinet actuel; on ne sent s'élever aucune hostilité contre les personnes; les hommes de ressource qui avaient cru le moment venu d'entrer en scène doivent être édifés dès maintenant à ce sujet, et s'apercevoir que le public se soucie médiocrement de voir changer les acteurs, si la pièce doit rester la même. »

Il n'en faut pas davantage pour expliquer avec quelle sollicitude, chaque fois qu'il a mis le cabinet en échec, M. Gambetta s'empresse à lui crier qu'il est non son adversaire, mais son « collaborateur. »

On lit dans la *Nation* :

« M. Gambetta continue à protéger le ministère, mais il lui vend bien cher les services qu'il lui rend. C'est à croire qu'il se fait un jeu de le rabaisser pour voir jusqu'où ira sa patience. Puisque ce genre de comparaisons est à la mode, M. Gambetta ressemble à ces sauveurs qui ne ramènent un homme à bord qu'après l'avoir étourdi d'un coup de poing. Aujourd'hui même, parlant de tous ces ministres, dont la plupart doivent à sa générosité le semblant d'existence qui leur reste : « L'absence » de talent pourrait les compromettre, dit-il, mais l'absence de caractère les « sauve ! »

Si le mot est vrai, il doit être particulièrement dur à M. Dufaure d'être ainsi traité par l'ancien « fou furieux, » dont les hypocrisies et les violences ont bien pu faire le chef du parti révolutionnaire, mais qui, dans ce rôle, n'a lui-même jamais montré plus de talent que de caractère.

On annonce à Lyon la présence de plusieurs officiers russes en costume civil, qui font, auprès de divers négociants de cette ville, des achats de fournitures de campement.

TROIS TÊTES A COUPER.

La presse radicale redouble de violence depuis l'ouverture du débat sur le budget des cultes.

La *Révolution* de M. Naquet consacrait mardi un long article au parti clérical. D'après ce journal, ce sont les Jésuites qui ont fait fusiller les socialistes en 1848. Il oubliait les journées de Juin et la Commune.

Aujourd'hui, le même journal a un article plus significatif encore. Les conservateurs n'ont qu'à le méditer. Cela est intitulé : *Trois têtes à couper.*

« Celles qu'il faut couper d'urgence, ce sont les têtes :

DE LA ROYAUTE,

DU CLERGE,

ET DU CAPITAL.

» Tant que ces trois têtes ne seront pas abattues, le peuple — c'est-à-dire les neuf dixièmes de l'humanité — le peuple doit renoncer aux bienfaits de la civilisation, à la paix, à la liberté, à l'égalité, à la solidarité, au bien-être, au droit au travail, même au droit à la vie, en un mot à la vraie république, qui est la république dans les choses et non la république dans les mots. »

Est-ce assez clair, et les conservateurs comprendront-ils enfin ?

LA JUSTICE CIVILE EN 1874.

Il résulte d'un rapport adressé par M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à M. le Président de la République, que le nombre des pourvois en cassation fournis en 1874 s'est élevé à 850. La cour a rendu 764 arrêts définitifs.

Pendant la même année, les cours d'appel avaient à juger 16,436 affaires civiles

ou commerciales. Les cours ont jugé contradictoirement 8,105 affaires et ont rendu 559 arrêts par défaut. Le nombre des adoptions soumises aux cours d'appel a été de 93; à l'égard de 6 de ces dernières, les cours ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu à adoption.

125,248 affaires civiles ont été inscrites aux rôles des tribunaux de première instance.

Les tribunaux ont rendu 70,547 jugements contradictoires et 34,542 jugements par défaut.

En outre, ils ont prononcé 54,946 jugements sur requêtes ou sur rapports.

En première instance comme en appel, les jugements préparatoires ou interlocutoires se sont élevés au nombre de 22,666.

Les présidents des tribunaux civils ou les juges délégués ont rendu 256,749 ordonnances.

2,242 séparations de corps ont été prononcées et 235 refusées.

Les ventes judiciaires d'immeubles ont été au nombre de 22,644.

9,279 ordres ont été ouverts; sur ce nombre, 2,708 ont été terminés par règlement définitif, et 5,368 par règlement amiable.

230,400 affaires ont été déférées aux tribunaux de commerce et aux tribunaux civils jugeant commercialement, 216,688 ont été terminées.

Il a été constitué 4,232 sociétés commerciales, et 2,275 actes de dissolution ont été dressés.

5,896 faillites ont été ouvertes; 5,805 ont été terminées.

Les billets d'avertissement délivrés par les juges de paix se sont élevés au chiffre de 2,145,107.

Les magistrats cantonaux ont eu à statuer sur 391,129 affaires; ils en ont jugé 210,115. Ils ont délivré 4,645 actes d'emancipation.

98 conseils de prud'hommes ont été saisis en bureau particulier de 31,244 contestations; 18,319 ont été conciliées, 2,353 sentences ont été prononcées en bureau général.

Les bureaux d'arrondissement ont reçu 24,548 demandes d'assistance judiciaire. Les bureaux en ont admis 10,217 et rejeté 7,986.

313 étrangers ont été admis à établir leur domicile en France et 202 ont obtenu la naturalisation.

Algérie. — 1,248 affaires ont été inscrites au rôle de la cour d'appel d'Alger; 1,318 ont été jugées.

Les tribunaux civils ont été saisis de 4,719 affaires; ils ont rendu 2,940 jugements contradictoires et 4,304 jugements par défaut.

Il a été procédé à 368 ventes judiciaires d'immeubles.

Les juges-commissaires ont eu à s'occuper de 387 ordres et de 445 contributions; 210 procédures ont été terminées par règlement définitif et 77 par règlement amiable.

8,738 affaires ont été soumises à la juridiction commerciale; 7,902 affaires ont été terminées.

459 faillites ont été déclarées. Les juges de paix ont connu de 45,786 affaires; ils en ont jugé 7,475 contradictoirement et 5,307 par défaut.

En ce qui concerne la justice musulmane, la cour d'appel d'Alger et les tribunaux civils ont eu à juger 2,554 appels de sentences prononcées par les cadis et les juges de paix; 1,217 arrêts ou jugements de confirmation ont été rendus.

4,909 affaires musulmanes ont été soumises aux juges de paix; 209 jugements ont été rendus.

Etranger.

QUESTION D'ORIENT.

Lord Salisbury est parti de Berlin intimement convaincu que l'alliance la plus étroite existe actuellement entre l'Allemagne et la Russie. Quelle que soit l'issue de la conférence, cette alliance exercera de fait une influence prépondérante dans les affaires d'Orient.

De Vienne, le marquis de Salisbury a invité le gouvernement de la Porte à le tenir minutieusement au courant de toutes les résolutions jusqu'à l'époque de son arrivée à Constantinople.

Les consuls anglais en résidence dans les provinces insurgées viennent de recevoir l'ordre de se rendre à Constantinople pour y conférer avec le marquis de Salisbury et le renseigner exactement au sujet de la situation véritable de ces provinces.

On écrit de Vienne :

Voici les trois points qui seront soumis à la conférence et sur lesquels l'entente du marquis de Salisbury et du comte Andrassy est consommée :

1° Définition de l'autonomie administrative des trois provinces chrétiennes de l'empire turc;

2° Neutralité et intégrité de la Roumanie;

3° Non-occupation de la Bulgarie par les troupes russes.

Les avis de Bucharest et de Widdin montrent que le gouvernement turc fait tous les préparatifs nécessaires pour une irruption en Roumanie. (*Gazette de Francfort.*)

La *Gazette de Moscou* publie des renseignements importants dont voici un résumé télégraphique :

Le gouvernement turc met tous ses efforts à prolonger l'armistice jusqu'au printemps. La Sublime-Porte prépare en secret un appel aux mahométans russes, destiné à exciter leur fanatisme religieux. Le schéikh-ul-islam a donné l'ordre de préparer dix mille proclamations qui seraient distribuées en Russie par les sofas porteurs de passeports de Tartares russes.

Dans un rapport spécial présenté au sultan, il est fait mention d'une agitation politique considérable qui aurait saisi toutes les classes de la population russe, de la quantité de prévenus pour délits politiques qui remplissent les prisons, de la pénurie financière, de la famine qui sévit dans quelques localités de l'empire et des mesures prises pour soulever une insurrection en Pologne.

C'est dans ce dernier but que le général Klapka a invité chez lui quelques chefs de l'émigration et leur a exposé la nécessité d'exciter la noblesse et la bourgeoisie en leur disant : « S'il n'est pas possible de soulever les classes rurales de la Pologne protégées par le gouvernement, ce n'est pas un fait d'importance. L'affaire ne consiste pas dans la victoire, mais dans l'expression du mécontentement contre le mode de gouvernement. Il faut procéder à l'action. La Porte fournira les moyens. »

La Sublime-Porte se prépare à présenter à la conférence la proposition de nommer une commission arbitrale internationale qui estimerait la valeur des réclamations de la Porte contre la Russie relativement à la violation de la neutralité par cette dernière, fait qui a causé de graves préjudices au gouvernement ottoman. Les violations de neutralité par la Russie consistent, au dire de la Porte, en ce qu'elle a permis et aidé ses sujets à entrer au service de la Serbie.

D'après l'article 325 du Code pénal russe, l'entrée d'un sujet russe à un service étranger sans autorisation du gouvernement est un crime d'Etat passible de la mort civile et d'exil à vie. Cependant les volontaires russes en Serbie ont librement pu rentrer dans leur patrie sans être appelés par-devant les tribunaux. Il est venu en Serbie plus de 45,000 hommes, parmi lesquels se trouvent presque tous les chefs de l'armée serbe.

La Sublime-Porte demanderait que la fixation du dommage qu'on a ressenti en Turquie par suite de la présence des Russes en Serbie soit discutée par une commission internationale.

L'idée de faire ce procès à la Russie a été communiquée de Pesth au gouvernement turc et a été chaudement appuyée par certains conseillers européens du sultan.

Le projet de cette réclamation a été caché à la diplomatie russe, mais le correspondant de la *Gazette de Moscou* aurait réussi, par suite d'une circonstance particulière, à prendre connaissance de ce document.

Chronique Locale et de l'Ouest.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Le comité départemental de Maine-et-Loire institué en vue de l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Paris en 1878

devoir faire connaître aux artistes, aux industriels, aux différentes personnes qui désirent prendre part à cette Exposition, le paragraphe suivant d'une circulaire qu'il faut de recevoir de M. Krantz, sénateur, commissaire général :

Il est absolument nécessaire que les demandes me parviennent avant le 15 janvier 1877. Il y va des intérêts des exposants eux-mêmes.

Les comités d'admission siégeant à Paris, commenceront naturellement leur travail par les demandes dont ils seront saisis, et les demandes tardives ne seront probablement pas accueillies avec la même faveur que celles qui nous parviendront même se trouver, par suite de leurs engagements antérieurs, dans la nécessité de les repousser.

» Signé : KRANTZ. »

Brigné. — Le 28 novembre, le sieur Louis Doué, âgé de 48 ans, propriétaire au village de Luigné, commune de Brigné, canton de Doué, s'est pendu à son domicile. Il a été trouvé par son beau-frère qui allait pour le croquer, le croyant indisposé. Il n'y avait pas longtemps que le malheureux avait mis son corps à exécution, car le corps était encore chaud.

Tandis que l'un de ses voisins était allé chercher un médecin, les autres lui donnaient les premiers secours pour tâcher de rappeler à la vie ; mais leurs efforts ont été inutiles. Caschet se livrait à la boisson.

Par décret du 28 novembre 1876, M. Lorange, suppléant au juge de paix du canton de Langeais, est nommé juge en remplacement du titulaire actuel, M. Percévault, nommé aux mêmes fonctions à Chinon.

Nécrologie. — M^{me} Emile Gaboriau vient de succomber aux suites d'une maladie de poitrine.

Depuis la mort de son mari, la santé de M^{me} Gaboriau avait toujours été en s'affaiblissant, ce dont elle ne s'effrayait pas, d'ailleurs, toute heureuse qu'elle semblait, au contraire, de voir se rapprocher le jour qui devait la réunir à celui qu'elle pleurait. La terrible maladie qui a emporté M^{me} Gaboriau, c'est le chagrin.

On sait que M. Emile Gaboriau avait publié plusieurs ouvrages publiés en volumes et un grand nombre de feuilletons parus dans les journaux de Paris et de la province. Ses lecteurs se rappellent aussi que cet écrivain distingué était presque notre compatriote, puisqu'il avait passé à Saumur plusieurs années de son enfance et de sa jeunesse jusqu'à l'âge de 17 ou 18 ans.

Le président de la commission du Sénat relative au phylloxera prie les personnes qui auraient quelques communications à faire à cette commission, de vouloir bien adresser, à l'avenir, aux comités locaux, situés dans les départements.

Il ne sera répondu à aucune communication adressée à la commission, et les documents qui lui parviendront seront renvoyés à leurs auteurs.

Cour d'Angers. — Emplacement des marchands forains. — Aux termes du cahier des charges, l'adjudicataire des droits de place sur les Halles d'Angers doit réserver aux marchands les boutiques qu'ils ont coutume d'occuper, pourvu qu'ils en fassent la demande un mois avant l'ouverture de la place. Cependant l'adjudicataire, M. Cheveau-Desplantes, n'avait pas cru devoir accueillir la demande d'un marchand (M. Babin-Jubeaux, vannier) qui réclamait sa place d'habitude.

Le tribunal de commerce d'Angers, devant lequel l'affaire fut portée, a, par un jugement du 15 août 1876, donné gain de cause au marchand et condamné l'adjudicataire à 300 fr. de dommages-intérêts. Appel de ce jugement a été interjeté par M. Cheveau-Desplantes.

La Cour d'Angers vient de rendre un arrêt confirmant la sentence des premiers juges.

Poitiers. — La Cour d'assises de la Vienne vient de condamner aux travaux forcés à perpétuité le nommé Pierre Brin, âgé de 50 ans, cultivateur en la commune d'Amberre,

pour homicide volontaire sur la personne de sa femme, Jeanne Morin, âgée de 74 ans, laquelle lui avait abandonné par deux donations tout ce qu'elle possédait.

Nantes. — On vient d'inaugurer en cette ville, sur la ligne des tramways, une voiture automobile à air comprimé, due à M. l'ingénieur Miclarski. On prétend que, sous le rapport économique et de la sécurité, le système de traction à air comprimé est supérieur à celle à la vapeur. Nous reviendrons sur ce sujet.

Rennes. — La Cour d'assises d'Ille-et-Vilaine vient de condamner à la peine de mort le nommé Penhouët, coupable d'assassinat et de tentatives d'empoisonnement sur la personne de Lorre, son gendre ; Jeanne Penhouët, veuve Lorre, coupable de complicité dans les crimes d'assassinat et d'empoisonnement commis sur la personne de son mari, a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Priseurs, prenez garde à vous ! — Une dame demeurant à Montmartre, rue des Carrières, était trouvée, il y a quatre jours, morte dans son lit. Il est résulté de l'examen du cadavre de cette femme, qu'elle a succombé à une congestion cérébrale déterminée par l'usage et l'abus du tabac à priser.

La hausse sur les sucres. — Les betteraves, qui étaient encore en terre ou n'étaient pas rentrées au commencement de novembre, ont grandement souffert du froid ; elles n'avaient guère moins à redouter le temps doux si humide que nous avons traversé et qui a causé leur rapide altération. La plupart des fabriques de sucre ont terminé leur travail avant la fin de novembre ; toutes seront fermées au 1^{er} janvier, ce qui ne s'était jamais vu. Aussi, selon toutes les prévisions, le rendement ne dépassera guère 225 millions de kilogrammes, ce qui est un déficit énorme sur les années précédentes. Il en résulte une hausse prodigieuse sur les sucres. L'année dernière, à pareille époque, il valait 57 fr. 75 c. ; on le cote aujourd'hui à 95 fr. les 100 kilogrammes. Quelques fabricants encore en possession de leur stock vont réaliser des bénéfices énormes ; mais la situation générale de l'industrie sucrière indigène n'en sera pas moins désastreuse, le résultat des deux dernières campagnes accusant une perte de 40 millions.

Faits divers.

LES ORDRES FÉMININS DE CHEVALERIE.

Il a été tout récemment donné à la présidence un dîner diplomatique, où M^{me} la maréchale de Mac-Mahon portait, sur une charmante toilette blanche, le ruban de Marie-Louise d'Espagne. Cet ordre n'est point d'ailleurs le seul dont soit décorée M^{me} la duchesse de Magenta : on lui connaît encore l'ordre de Sainte-Elisabeth, fondé en 1804 par don Juan, prince régent du Portugal.

Les ordres pour dames sont très-nombreux en Europe.

L'Allemagne a l'ordre de Louise et la croix du Mérite, créé par l'empereur Guillaume en 1874 ; l'Autriche, l'ordre de la Croix-Etoilée, dû à l'impératrice Éléonore, veuve de l'empereur Ferdinand II. La Bavière ne possède pas moins de quatre ordres féminins : Sainte-Elisabeth, créé par l'électrice Elisabeth en 1866 ; Sainte-Thérèse, dû à la reine Thérèse, en 1827 ; Sainte-Anne du couvent des Dames de Wurzburg.

L'Espagne compte, dans ses ordres de chevalerie, l'ordre de Marie-Louise, fondé par la femme de Charles IV en 1792 ; le Mecklembourg, l'ordre de la Couronne des Weudes, fondé il y a une douzaine d'années, et dont la grand'croix se donne aux dames.

Le Portugal a Sainte-Elisabeth. La Russie a l'ordre de Sainte-Catherine, créé par Pierre-le-Grand.

La Saxe, l'ordre de Sidonie, créé par le roi il y a cinq ans. Le Wurtemberg, l'ordre d'Olga, en l'honneur de la reine.

La Perse elle-même a son ordre pour les dames, créé par le Shah il y a trois ans, et que plus d'un corsage féminin ambitieux de ruban sera fier d'obtenir.

Les cafés et les estaminets de toute sorte pullulent tellement en France qu'il a été dernièrement impossible d'en dresser une statistique exacte ; mais on n'en évalue pas le nombre à moins de 445,000, tant en province qu'à Paris.

Il y a deux cents ans à peine, il n'en existait pas un seul. Ce fut un Arménien nommé Pascal qui ouvrit le premier, en 1672, à la foire Saint-Germain, à Paris, et ensuite sur le quai de l'École, un café pareil à ceux qu'il avait vus à Constantinople et dans les Echelles du Levant.

Cet exemple eut des imitateurs. Plusieurs Levantins établirent des cafés semblables à celui de Pascal. D'autres se firent cafetiers ambulants. Ces derniers, ceints d'une serviette blanche, portaient devant eux un éventaire de ferblanc qui contenait les ustensiles nécessaires pour faire le café. Dans la main droite, ils portaient un petit réchaud avec une cafetière ; dans la gauche, une fontaine pleine d'eau pour remplir la cafetière quand cela était nécessaire.

C'est avec cet appareil qu'ils allaient de rue en rue, annonçant à grands cris leur café. Ils n'eurent d'abord aucun succès, parce que le goût du café n'avait pas encore pénétré dans les classes inférieures ; puis il faut ajouter que le café, qu'ils ne vendaient que deux sous la tasse, ne pouvait être de bien bonne qualité. Le café, dont un arrêté du Conseil ne permettait l'entrée en France que par le port de Marseille, était en effet fort cher. La livre se vendait alors jusqu'à 40 écus, qui feraient plus de 300 fr. de monnaie actuelle.

Les cafetiers qui tenaient boutique ne réussirent pas mieux, parce qu'on ne trouvait dans leurs cafés ni propreté ni commodité. Le premier qui comprit la nécessité d'orner son café avec goût fut, on le sait, l'Italien Procoppe, qui s'établit d'abord rue de Tournon, à Paris, et ensuite rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, qui est devenue par la suite la rue de l'Ancienne-Comédie.

Il vendit non-seulement du café, mais encore du thé, du chocolat, des glaces et des liqueurs de toute espèce. Grâce au voisinage de la Comédie-Française, son succès fut rapide, et le café Procoppe devint le rendez-vous des gens de lettres. La Fontaine, Saurin, Lamotte-Houdard, Jean-Baptiste Rousseau, Piron, Voltaire et beaucoup d'autres le fréquentèrent successivement.

Bientôt ses concurrents devinrent si nombreux qu'il fallut réunir en corporation les cafetiers, qu'on désignait aussi sous le nom de limonadiers. Leurs statuts, enregistrés au Parlement, les autorisaient à vendre du café en grain, en poudre et en boisson. Vers 1680, on comptait 250 cafés à Paris, 600 sous Louis XV, 1,800 en 1782. La capitale en renferme plusieurs milliers aujourd'hui.

L'établissement de ces cafés publics eut, dès l'origine, une influence considérable sur les mœurs. Au dix-septième siècle, les grands seigneurs allaient au cabaret et ne rougissaient pas, malgré les édits de Louis XIV, de s'y enivrer ; à la fin du dix-huitième, les cafés étaient devenus le théâtre de rixes continuelles ; aujourd'hui, c'est un des lieux publics où la propagande électorale s'exerce avec le plus d'efficacité. Aussi les cafés, qui se sont établis jusque dans les moindres villages, sont-ils depuis longtemps placés sous la surveillance spéciale de la police et de l'autorité municipale.

Quant aux cafés-concerts, leur installation est de date toute récente. Ils existent depuis longtemps en Allemagne ; mais, sous la Restauration, il n'y en avait point encore à Paris, et ce n'est qu'après que l'empereur Napoléon III eut proclamé la liberté des théâtres et reconnu à ces établissements le droit de donner des ballets et de jouer des opérettes, qu'ils prirent peu à peu l'extension considérable que nous leur voyons aujourd'hui. (Les Débats.)

Dernières Nouvelles.

On parle de M. Duclerc comme ministre des finances.

On croit M. Gambetta décidé à renverser M. Léon Say. M. Gambetta aurait sur le cœur le discours ironique par lequel M. Say a répondu à ses projets d'impôt.

On parle d'un nouveau projet de loi présenté par le gouvernement sur la question des honneurs funèbres. Le projet délibéré en conseil paraît aller plus avant sur le terrain de la Constitution, et serait, dit-on, voté presque sans discussion par la Chambre.

La crise ministérielle, même si elle éclate aujourd'hui, ne sera pas définitive. Les ministres ne se démettront pas, en effet, de leurs portefeuilles avant le vote du budget des recettes.

La question d'Orient paraît devoir entrer dans une nouvelle phase.

On écrit de Constantinople à l'Agence Havas qu'une crise ministérielle a éclaté, le grand-vizir ayant refusé, pour des raisons de principe, d'approuver le projet de Constitution de Midhat-Pacha et s'en étant remis à la décision du sultan.

La Correspondance universelle annonce de son côté que la chute du grand-vizir ne tient en effet en aucune façon au plan général des réformes à promulguer ; elle est amenée par l'influence du parti de Midhat-Pacha, parti appuyé par le sultan, qui désire entrer dans la voie des concessions à la Russie. Les espérances de paix, malgré les armements de toutes les puissances, persistent aujourd'hui.

Le vent souffle donc à la paix. Cependant, voici une nouvelle de Vienne qui ne concorde guère avec ces rumeurs pacifiques :

« Le marquis de Salisbury, envisageant la possibilité d'une lutte, a déclaré dans son long entretien avec le comte Andrassy que l'Angleterre était en mesure de faire venir rapidement de l'Inde par la voie de Suez cinq cent mille soldats mahométans. »

Paris, 4^{er} déc., 8 heures, matin.

La crise ministérielle est définitivement conjurée.

La Chambre a adopté à une forte majorité les chiffres du gouvernement pour plusieurs chapitres du budget.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 30 novembre 1876.

La réponse des primes s'est faite à 104.87 1/2 sur le 5 0/0 et à 70.40 sur le 3 0/0. A ces cours il est à craindre qu'une partie des rentes rachetées à la fin de la semaine dernière et au commencement de celle-ci ne reviennent sur le marché. L'allure de la bourse après la réponse des primes laisserait croire que cette crainte n'est pas sans fondement. Les offres ont, en effet, dominé depuis la réponse des primes, et la clôture s'est faite aux plus bas prix de la journée. Le 5 0/0 italien a encore une fois perdu le cours de 70 fr., il finit à 69.80 en baisse de 0.35. Il est probable que cette fois encore les acheteurs de rente italienne auront une grosse différence à payer. Les réalisations continuent sur les obligations égyptiennes 1875. Elles ont été éléguées à 255 ; nous voilà loin du cours de 287 auquel on les avait poussés il y a deux jours. Les actions du Crédit Foncier sont également très-faibles. On voit bien quels inconvénients peuvent résulter pour lui de l'absorption du Crédit agricole, mais on ne voit pas quels avantages il peut en retirer. Il y a quelques offres sur les actions du Gaz parisien et de la Compagnie de Suez. Les chemins de fer autrichiens et les chemins espagnols sont très-lourds. Il y a tendance à la baisse sur les obligations des chemins de fer secondaires français.

Théâtre de Saumur.

TRouPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 4 décembre 1876.

L'OMBRE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de FLOTOW.

DISTRIBUTION : Fabrice, sculpteur en bois, MM. Billon. — Antoine Mironet, médecin de campagne, Martin. — M^{me} Abeille, jeune veuve, fermière, M^{me} Barwolf. — Jeanne, servante, Lelong.

La scène se passe en 1707, dans un hameau de la Savoie, sur la frontière de France, pendant la guerre des Cévennes.

Le spectacle sera complété par :

LISCHEN ET FRITSCHEN

Opérette en 1 acte, paroles de Paul Boisselot, musique d'Offenbach.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU.

CRÉDIT GÉNÉRAL. — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 NOVEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	70 30			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	650		521 25		
4 1/2 % jouiss. septembre.	100 70			Crédit Mobilier	480		Crédit Algérien exp. j. juillet.	542 50		521 25		
5 % jouiss. novembre.	104 50			Crédit foncier d'Autriche	480		Société autrichienne, j. janv.	521 25		521 25		
Obligations du Trésor, 1. payé.	493 50			Charentes, 400 fr. p. j. août.	365		OBLIGATIONS.					
Dép. de la Seine, emprunt 1857	487 50			Est, jouissance nov.	612 50							
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	487 50			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	992 50		Paris-Lyon-Méditerranée.	320 75				
1865, 4 %	510			Midi, jouissance juillet.	775		Est	331				
1869, 3 %	373			Nord, jouissance juillet.	205		Nord	329 50				
1871, 3 %	367			Orléans, jouissance octobre.	1037 50		Ouest	328 50				
1875, 4 %	482			Ouest, jouissance juillet, 65.	667 50		Midi	328 50				
Banque de France, j. juillet.	3710			Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	1325		Doux-Charantes	286				
Comptoir d'escompte, j. août.	407 50			Société parisienne du Gaz.	10 25		Vendée	253 50				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	375			Société Immobilière, j. janv.	322 50		Canal de Suez	518 75				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	700			C. gén. Transatlantique, j. juill.								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.												

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 1^{er} mai 1876.)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 3 minutes du matin, express-poste.
9 — 1 — — — — — soir, omnibus-mixte.
1 — 37 — — — — — soir, omnibus-mixte.
4 — 19 — — — — — soir, omnibus-mixte.
7 — 17 — — — — — soir, omnibus-mixte.
10 — 37 — — — — — soir, omnibus-mixte.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — — — soir, omnibus-mixte.
9 — 41 — — — — — soir, omnibus-mixte.
12 — 36 — — — — — soir, omnibus-mixte.
10 — 44 — — — — — soir, omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — — soir, omnibus-mixte.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h 15.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
 Sur bailse de mise à prix.

En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 3 décembre 1876, à deux heures de l'après-midi,

UNE MAISON
 Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 47.
 Appartenant aux héritiers Lorrain et très-propre au commerce.
 Mise à prix, 16,000 francs.
 S'adresser aux héritiers LORRAIN ou à M^e CLOUARD. (593)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
 En l'étude de M^e CLOUARD,

Le dimanche 3 décembre 1876, à midi,

D'UNE MAISON
 Située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 35, occupée par M. Hatin.
 Mise à prix : 6,000 francs.
 S'adresser à M^e CLOUARD. (536)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Située à Saumur, rue du Petit-Thouars, n° 2.
 Formant l'angle de cette rue et de la place du Petit-Thouars, occupée par M^{me} Noricé.
 S'adresser au notaire, pour tous renseignements. (620)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE
 Par adjudication et par lots, au gré des acquéreurs.

Le dimanche 10 décembre 1876, à midi,

A la Mairie de Chacé, Deux hectares quarante centiares environ, dans le col de l'ancien château de Chacé.
 S'adresser à M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay, ou à M^e LAUMONIER.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE
 (MOBILIER ET BATEAUX)

Après le décès de M. et M^{me} Lambault-Béchet, au bourg de Villeberrier, le dimanche 17 décembre 1876, à midi. (625)

Etude de M^e JOLLY, notaire au Puy-Notre-Dame.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite pour une partie, et à Noël 1877 pour le surplus.

LA FERME DE LA GIROUETTE

Située commune du Puy-Notre-Dame et appartenant à M. de Beauregard, consistant en terres, prés et vignes, d'une contenance totale de 38 hectares 16 ares 50 centiares.
 Pour tous renseignements, s'adresser : soit à M. Pierre Robin, régisseur de M. de Beauregard, soit audit M^e JOLLY, notaire. (624)

Etude de M^e SENIL, notaire à Longué.

A VENDRE
 A L'ADJUDICATION,

Le vendredi 15 décembre prochain, à midi.

Au château d'Avoir, commune de Longué,

500 PIEDS D'ARBRES
 PEUPLIERS SUISSES, en très-grande partie, PEUPLIERS D'ITALIE, PRÉNES; le tout divisé en 25 lots.
 Ces arbres sont complantés sur la terre d'Avoir, appartenant à M. le comte Hardouin de Maillé.
 S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e SENIL. (615)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER
 De suite, en totalité ou par parties,

GRANDE MAISON
 Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55.

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglais; tous les appartements sont parquetés.
 S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION
 DE

TRAVAUX DE PAVAGES
 A exécuter dans la rue du Portail-Louis.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics que, le 16 décembre 1876, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de PAVAGES à exécuter dans la rue du Portail-Louis.
 Les concurrents peuvent prendre connaissance des devis, détails, cahier des charges, etc., au secrétariat de la Mairie, tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir, fêtes et dimanches exceptés.
 Saumur, le 1^{er} décembre 1876.
 Le Maire, LECOY. (625)

A LOUER
 En totalité ou par parties,

VASTES CAVES
 PROPRES AU COMMERCE DES VINS

Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

GRAND CAFÉ DE L'UNION

M. NAULLEAU a l'honneur d'informer MM. les jeunes gens de la ville, qu'à partir du 1^{er} décembre, il crée des tables de pensions, au 1^{er} étage de son établissement.

Aucune communication avec le café.
 Vieille cave très-renommée.

A LOUER
 PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON
 Située à Saumur,
 Avec ou sans écurie.

S'adresser au bureau du journal.

M. G. DOUSSAIN, quai de Limoges, 42, à Saumur, se charge, sans frais, de faire faire tous recouvrements de créances, tant à Saumur que dans toutes les villes de France et de l'étranger; les honoraires ne sont dus et ne peuvent être prélevés que sur les sommes encaissées, lesquelles sont versées de suite au client, aussitôt après l'encaissement. (583)

GRAND HOTEL DE LONDRES
 A SAUMUR.

M. MEE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que les bruits malveillants qui circulent ne sont pas fondés, et que, loin de quitter prochainement l'HOTEL DE LONDRES, il vient au contraire de renouveler son bail pour une période de quinze années.
 M. MEE demande un apprenti en cuisine. (573)

RIELLANT
 DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

COFFRES-FORTS TOUT EN FER
 Incincombibles

HAFFNER, PIERRE
 20 Médailles d'honneur.
 10, 12 et 14, Passage Jouffroy, PARIS.
 Envoi franco de dessins et prix-courants.
 Dépôt chez M. MEGRET-GIRARD, quincaillier à Saumur. (538)

DREYFUS FRÈRES & C^o
 DE PARIS
 21, BOULEVARD HAUSMANN,
 Concessionnaires du

GUANO DU PEROU


Loi du 11 Novembre 1869
 DÉPOSÉ

GUANO DISSOUS DU PEROU

Convention du 15 Avril 1874
 DÉPOSÉ

DÉPÔTS EN FRANCE
 Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^o.
 Brest, chez M. E. VINCENT.
 Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C^o.
 Cherbourg, chez M. Ernest LLAIS.
 Dunkerque, chez MM. C. BOUARDON et C^o.
 Havre, chez M. E. FIGUET.
 Landerneau, chez M. E. VINCENT.
 La Rochelle, d'ORIGNY, FAUSTIN et C^o.
 Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
 Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C^o.
 Melun, chez M. LE BARRE.
 Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
 Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

ÉTRENNES UTILES
 à bascule 2 coups
FUSILS DE CHASSE depuis 54^{fr} garantis.
ARTICLES DE CHASSE


 Joli Porte-Cigare Revolver depuis 25^{fr}
REVOLVERS 6 coups, depuis 7^{fr} garantis.
 ENVOIS EN PROVINCE CONTRE REMBOURSEMENT
ROUXEL, 165, rue Montmartre, Paris.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER
 48, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement.
 Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.
RECOUVREMENTS.
 On traite par correspondance.

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
 Tonique et Hygiénique
AMER PICON
 Supérieur à tous Bitters connus
 4^{es} médailles à toutes les Expositions
 OR à PARIS, PROGRES à VIENNE
DANS TOUS LES CAFÉS
 Entrepôt général en France et l'Étranger
 BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARGUILLÉ


POMPE ROTATIVE
 DE J. MORET & BROQUET
 Usine et bureaux, 124, r. Oberkampf, Paris
 Pour le soutirage et le transport des huiles, bières, essences, et tous liquides.
 La Seule adoptée par toute l'industrie vinicole.
 Débit selon le N° de 2 à 20,000 litres par heure.
 Tuyaux, qualité supérieure, spéciaux pour les vignes.
 PROSPECTUS FRANCO. — VENTE A GARANTIE.

LA VELOUTINE
 EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix


PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.
 Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL; le flacon d'essai, 2 fr. — Sérum Portugais de C. ROUXEL, glycéro-phénique, destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de WATRIN, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et Sel Brochet, pour guérir les engelures en deux heures.
 DÉPÔT A SAUMUR : Pharmacie PERDRIAU. (594)

CRÉDIT GÉNÉRAL
 POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS
 JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION
 Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessus.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleuries, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.	BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 18 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.	24 vol. in-8°.
Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.	CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 100 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.	9 gros vol. in-8° jésus.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.	MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida, 80 fr.
Géographie. Dernière édition, par Maltebrun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.	10 magnifiques vol. in-8°.
Causés célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.	MICHAUD. Biographie, 15 volumes, 360 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.	in-8°.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.	MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8° avec gravures.
BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.	LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout in-8°, 53 fr.
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.	in-8°.
	LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX ^e siècle, 15 vol. 600 fr.
	20 francs par mois.
	DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-8° illustrés, 90 fr.
	SEGUR (de). Histoire universelle, 36 vol. 36 fr.
	7 vol.
	DANGEAU. Journal de l'histoire de Louis XIV, 19 vol. in-8°. 144 fr.
	LUYNES (de). Mémoires sur la vie de Louis XV, 17 vol. in-8°. 140 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AYTOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL
 Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve dans tous les catalogues.
 Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moschieschi, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix 90 fr.
 Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.